

Lorsqu'on n'a pas d'eau d'érable à sa disposition, on prend du sucre du pays qu'on fait dissoudre dans une quantité d'eau convenable et suivant le procédé que nous venons d'indiquer. La proportion est d'une livre de sucre pour un gallon d'eau.

Moyen de faire du café avec la betterave.

On lave et on racle un peu de betteraves crues; on les coupe ensuite par petits morceaux carrés, gros au plus comme des dés à jouer. On les pose sur des claies et on les fait sécher au four après que le pain en est retiré, et à deux ou trois reprises différentes. Quand ces morceaux sont bien secs, sans être rôtis ni brûlés, on les rôtit comme le café dans une poêle destinée à cet usage. On les rôtit jusqu'à ce qu'ils aient une couleur brune ou un peu foncée; on prend garde de ne pas les brûler; on les verse sur une table et on les laisse se refroidir et s'afermir. Alors on les met dans le moulin à café et on les moud à l'ordinaire, puis, on se sert de cette poudre comme du véritable café, soit en versant de l'eau bouillante dessus à la chausso, ce qui est la manière, soit en la faisant bouillir dans la cafetière comme du café. On en met la même quantité: un peu plus n'y fait rien, mais il ne faut pas que la décoction soit trop forte.

La liqueur qu'on en tire est très limpide, a une couleur superbe de café et est bien supérieure à tout ce qu'on a tenté jusqu'à présent pour imiter le café. Elle est surtout très claire, d'une couleur superbe.

On sent bien que ce n'est pas du véritable café; mais en faisant un bon café ordinaire, en le tirant au clair et en mêlant deux tiers de liqueur, on aura de la peine à s'apercevoir de ce petit goût de caramel qui le distingue.

Comme cette liqueur est très salubre, très agréable et pas du tout coûteuse, on ferait bien de s'en servir, ou au moins d'en faire l'essai. Si vous trouvez ce breuvage satisfaisant au goût, rien n'empêche que vous puissiez le substituer souvent au thé qui est assurément plus coûteux et parfois dangereux à la santé, si le thé n'est pas de bonne qualité.

A. JOSEPH & SONS
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
 D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.
 QUÉBEC.

Depuis que le feu a détruit leur établissement, les soussignés ont ouvert leur Bureau au coin de la Côte de la Montagne et de la rue Notre-Dame, vis-à-vis le Bureau du *Morning Chronicle*, à la Basse-Ville de Québec.

Ils ont constamment en vente: Whiskey, Rye, Sirop, Gin, Sucres, Raisins, Tabacs, Thé de meilleur choix, etc., etc.

A. JOSEPH & SONS
 Importateurs & Marchands, Québec.

21 décembre 1882.

Unique occasion de se former une
Bibliothèque à bon marché.

QUINZE POUR CENT DE REMISE sur tous les achats d'au moins six dollars des ouvrages de Théologie, Histoire, Littérature, Droit, etc., etc.

En établissant une manufacture de papier, nous avons décidé de nous occuper à l'avenir plus particulièrement de la papeterie, de la librairie classique et de piété pour la vente en gros seulement et de l'importation sur demande, et afin d'économiser le plus promptement possible notre fonds de livre et d'articles de détail nous ferons une grande réduction sur les prix sous forme d'escompte suivant l'importance des achats.

Demandez les Catalogues.

J. B. ROLLAND ET FILS

Libraires-Éditeurs 12 et 14 rue Saint-Vincent Montréal.

14 décembre 1882.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la Ville de Fraserville s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine Session, pour la passation d'un acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la dite Ville (37 Victoria, chapitre 47), et pour en obtenir des limites et des pouvoirs plus étendus, ainsi que pour les mieux définir.

M. DESCHENES,
 Secrétaire-Trésorier.

Fraserville, 30 novembre 1882.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Town of Fraserville shall apply to the Legislature of Quebec at its next Session, for an act to amend and to consolidate the incorporation act of the said Town (37 Victoria, chapter 47), and for the granting of larger boundaries and powers, and also to better define such powers and boundaries.

M. DESCHENES,
 Secretary-Treasurer.

Fraserville, 30th november 1882.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le 29 DECEMBRE PROCHAIN, pour le transport des MALLES de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du 1er AVRIL 1883.

AUBERT GALLION et ST. GEORGE BEAUCE, six fois par semaine;
 BEGANCOUR STATION et STE. JULIE DE SOMERSET douze fois par semaine;
 BERSMIS et SAULT AU COCHON, deux fois par semaine;
 CAMPBELTON et PASEPÉBIAC, six fois par semaine;
 DURSTWELL CENTRE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
 ETCHEMIN et LEVIS, douze fois par semaine;
 INVERNESS et KINNEAR'S MILLS, trois fois par semaine;
 INVERNESS et STE. JULIE DE SOMERSET, six fois par semaine;
 ISLE VERTE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
 LA BEAUCE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
 LES ESCOMAINS et SAULT AU COCHON, deux fois par semaine;
 LEVIS et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
 ROBERVAL et ST. PRIME, trois fois par semaine;
 SCOTT JUNCTION et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vues aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
 Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes }
 Québec, 10 novembre 1882. }
 7 décembre 1882.

Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions, s'adresser à FIRMIN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.